



**Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable
de VIC FEZENSAC**

26 avenue des Pyrénées - 32190 VIC FEZENSAC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du 22 octobre 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-deux du mois d'octobre à vingt heures trente, le Comité Syndical du SIAEP de VIC FEZENSAC s'est réuni à la salle de la Communauté de Communes de Vic Fezensac, après convocation légale, sous la Présidence de Mr Benoit DESENLIS.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BUFFIN François ; BERGES Nathalie ; DEDIEU Laura ; CAUSERO Georges ; AGUT Corinne ; LEBE Michel ; ZANARDO Cedric ; HUBERT Jean-Pierre ; POTENTI-BRUNET Patricia ; DUFFORT Marie-Laure ; LEON Helene ; DESENLIS Benoit ; BRUMM Laurent ; LABAT Xavier ; CAMAZZOLA Robert ; GUICHARD Gilles.

AVAIENT DONNÉ UN POUVOIR : ; DOAT Jean-Pierre ; GASPARINI Vanneck ; CASSAGNE Jean-Claude ;

ÉTAIENT EXCUSÉS :

ÉTAIENT ABSENTS : COQUET Fabrice ; SILLIERES Jean Raymond ; LASBATS Jerome ; ROQUES Damien ;

ASSISTAIT ÉGALEMENT A CETTE RÉUNION : Mr Pierre LAPLANE agent du SIAEP et Jerome GAINARD agent du SIAEP.

Monsieur ZANARDO Cedric a été désigné comme secrétaire de séance.

OBJET :

CHANGEMENT DE LOGICIEL

Monsieur le Président informe l'assemblée des difficultés liées à l'utilisation du logiciel actuel Berger Levraut :

- Pas de transmission d'actes DEMAT
- Lisibilité nulle
- SAV inexistant
- Cout de maintenance d'environ 3500€ HT / an sans rien demander (avec le minimum)

Il est donc proposé au Conseil Syndical d'autoriser Monsieur le Président à souscrire au logiciel AGEDI :

- Meilleur service + DEMAT
- Maintenance 924€ / an + clé 200€ tous les 3 ans.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à souscrire au logiciel AGEDI

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à l'engagement.

AUTORISE le Président à effectuer la résiliation du logiciel Berger Levraut au date d'échéance.

CHARGE le Président de l'exécution de la présente délibération.

APPROUVE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Président, Benoit DESENLIS



REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 04 NOV. 2020



Transmis en Préfecture, le 26/10/2020